

**DAJI/2018/Décision/Tarifs/09**

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «L'accord amiable : et après ?»

## **Le Président d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'Education,  
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération n° 2016/01/19-03 du conseil d'administration en date du 19 janvier 2016, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «L'accord amiable : et après ?» organisé par le Centre de Droit Economique (CDE).

Ce colloque aura lieu le 08 juin 2018 à la Faculté de Droit et Science Politique d'Aix-en-Provence.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

- 25 € HT
- Gratuité pour les étudiants, doctorants, élèves notaires, élèves avocats et universitaires

#### **Article 2 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 19 février 2018

  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

